

Ingénieur d'études sanitaires externe

Métier

- Secteurs d'activité

La mission des ingénieurs d'études sanitaires se situe au carrefour de la santé et de l'environnement : ils exercent une activité technique de haut niveau dans les directions régionales ou départementales des affaires sanitaires et sociales.

Varié, le métier d'ingénieur d'études sanitaires nécessite dynamisme et goût des contacts. Le sens pédagogique peut être précieux pour convaincre à la fois la population et les élus locaux des risques et des méthodes à appliquer pour y faire face. Aux côtés des ingénieurs du génie sanitaire, ils participent à la mise en œuvre des mesures préventives et curatives ayant pour objet la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et modes de vie. Leurs domaines d'intervention sont étendus : l'eau (de consommation, de loisirs ...), l'air, le bruit, l'alimentation, les déchets.

- Diplôme reconnu

A l'issue du recrutement et pendant son année de stage, l'ingénieur d'études sanitaires reçoit une formation d'un an à l'École des hautes études en santé publique à Rennes. Elle comprend une partie d'enseignements théoriques et stages donnant lieu à la production d'un mémoire.

A l'issue de son stage, l'ingénieur d'études est affecté dans les services déconcentrés du ministère.

Par la suite, il est tenu de suivre des actions de formation professionnelle nécessaires à l'actualisation de ses connaissances.

- Conditions de travail

A ce titre, ils contribuent principalement à la surveillance sanitaire de l'environnement et au contrôle technique des règles d'hygiène, à la prise en compte des objectifs sanitaires dans les politiques d'aménagement et d'équipement et à la maîtrise des perturbations chroniques ou accidentelles des milieux de vie.

Ils peuvent être chargés de fonctions d'encadrement, et notamment d'un service d'études ; ils assurent des missions de conseil, de surveillance et de police.

- Perspectives de carrière

- Qualités requises

- Conditions d'accès

Ce concours est ouvert aux candidats ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique et titulaires d'un diplôme se rapportant à la santé publique, à l'environnement ou à l'aménagement sanctionnant une formation minimale BAC + 4. (Ce diplôme doit figurer sur une liste fixée par arrêté).

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert du cadre d'emploi.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts.